

## CHAPITRE 4

# ÉDUCATION

### 4.1 L'éducation au Canada

#### 4.1.1 Résumé statistique

Par suite de la tendance des jeunes à fréquenter l'école plus longtemps, les inscriptions au niveau postsecondaire se sont accrues légèrement vers la fin des années 1970 et au début des années 1980, tandis qu'aux niveaux inférieurs elles ont diminué de 12.5 % entre 1970-71 et 1980-81. Les inscriptions dans les universités et les collèges communautaires ont continué de s'accroître (+ 35 % entre 1970-71 et 1980-81). Dans les écoles privées, elles ont progressé de 47 % entre 1970 et 1981, alors que dans les écoles publiques elles ont continué de fléchir (tableau 4.1).

Près de 4.86 millions d'enfants étaient inscrits à l'élémentaire et au secondaire en 1980-81, soit environ 1.8 % de moins qu'en 1979-80. Cette baisse est attribuable surtout à la dénatalité depuis 1960.

Les écoles primaires et secondaires comptaient 273,700 enseignants en 1980-81, soit une baisse de moins de 1.0 % sur 1979-80. Étant donné que le nombre d'enseignants n'a pas fléchi aussi vite que les effectifs scolaires, il y a eu chaque année un plus faible ratio élèves-enseignants.

Au niveau postsecondaire le nombre d'enseignants à plein temps a progressé dans les universités aussi bien que dans les collèges communautaires, mais plus rapidement dans ces derniers en raison de la croissance des inscriptions.

**Les dépenses d'enseignement** de la maternelle au niveau universitaire se sont établies à \$22.9 milliards en 1980-81, soit 13 % de plus que l'année précédente. L'enseignement primaire-secondaire a absorbé \$15.3 milliards du total de 1980-81. Les universités sont intervenues pour \$4.4 milliards; les établissements non universitaires pour \$1.8 milliard et la formation professionnelle pour \$1.3 milliard.

#### 4.1.2 Histoire de l'enseignement

Les premières formes organisées d'enseignement dans le territoire appelé à devenir le Canada sont régies par l'église. Québec est fondé à titre de colonie de la France en 1608 et la première école y ouvre ses portes peu après, mais ce n'est qu'en 1824 que le Québec adoptera une loi concernant l'enseignement. La Nouvelle-Écosse l'a déjà fait en 1766, puis le Nouveau-Brunswick en 1802 et l'Ontario en 1807. Aux premiers niveaux cepen-

dant, l'enseignement demeure sous la domination de l'église jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Au cours des années 1840 et 1850 un système public d'enseignement se développe au Québec (Est du Canada), complété par des écoles et des collèges catholiques. À la même époque, l'Ontario (Ouest du Canada) se dote aussi d'un système public, tout comme les provinces Maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard). Jusqu'à la Confédération, l'enseignement supérieur sera dispensé par des établissements privés, confessionnels pour la plupart.

**Responsabilité constitutionnelle.** La Loi constitutionnelle de 1982 reprend les dispositions de l'article 93 de l'Acte constitutionnel de 1867 antérieurement appelé Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, qui plaçait l'éducation sous l'autorité «exclusive» des provinces, confirmant ainsi les différences que présentaient les systèmes déjà établis en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. À l'occasion de l'entrée des autres provinces dans la Confédération (Manitoba en 1870, Colombie-Britannique en 1871, Île-du-Prince-Édouard en 1873, Saskatchewan et Alberta en 1905 et Terre-Neuve en 1949), les dispositions de cet article sont réaffirmées.

Officiellement, la loi n'autorise aucune présence fédérale dans l'enseignement. Néanmoins, le gouvernement fédéral exerce des pouvoirs directs en ce qui touche l'éducation des personnes ne relevant pas de la compétence provinciale — Indiens et Inuit, personnel des forces armées et leurs familles, et détenus des prisons fédérales. De plus, à mesure que l'enseignement prend de l'ampleur, la participation indirecte du gouvernement fédéral sous forme d'aide financière s'accroît.

**L'explosion de l'enseignement.** Jusqu'à la fin des années 1940, le Canada, selon un rapport publié par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, était l'une des grandes démocraties les moins développées en matière d'enseignement. Aujourd'hui, il se situe aux premiers rangs. Cette évolution résulte d'une croissance démographique sans précédent et du désir qu'ont les jeunes d'atteindre des niveaux d'instruction plus élevés.